



Année scolaire 2026 - 2027

L'UNSS, l'AS, c'est QUOI ?

En France, tous les établissements scolaires du second degré (collège, lycée et lycée professionnel) sont dotés d'une Association Sportive (AS) présidée par le chef d'établissement.

➤ **L'association sportive** : C'est permettre aux élèves de pratiquer un sport au sein du collège, de faire partie d'une équipe, de représenter son établissement lorsqu'il y a des rencontres inter établissements. Cette association est animée et encadrée par les enseignants d'EPS. Elle est également affiliée à une fédération sportive **l'UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire).

➤ **L'AS au collège Jacques Prévert** accueille près de 170 élèves et propose sur la base du volontariat différentes activités sportives en plus des heures d'EPS. L'adhésion à l'Association Sportive permet l'accès à plusieurs activités sportives.

Elle a un triple objectif :

1 - L'animation sportive tous les jours sur le temps méridien où les élèves peuvent venir découvrir et approfondir la pratique de plusieurs activités (Volleyball, futsal, badminton...).

2 - La pratique compétitive à travers des rencontres sportives inter-collèges et des entraînements le mercredi après-midi (Volleyball, Activités de Pleine Nature, VTT, Course d'Orientation, trail...).

3 - La formation de Jeunes Officiels (Arbitres, juges...).

La participation aux entraînements et aux compétitions **nécessite une licence obligatoire.**

Les documents à fournir sont les suivants :

✓ **Le formulaire d'inscription dûment rempli (donné en fin d'année aux élèves intéressés ou en septembre à la rentrée).**

✓ **Le coût annuel est :**

- **20€ pour une inscription pour une activité sur le temps méridien (multisport),**

- **30€ pour le raid les mercredis après-midi (13h/16h).**

- **10€ de plus avec le teeshirt.**

Il est possible de payer la licence avec la carte TATTOO.

L'équipe EPS